

Groupe Déchets n°8

Réunion n°8 – GT Déchet

28/02/2025 à

Compte rendu

Objectifs de la réunion			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Partager des retours d'expérience sur la gestion des déchets en centre-bourg 2. Partager des retours d'expérience sur la formation des agents valoristes 3. Echanger sur les déchets post-catastrophes 			
Ordre du jour			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction 2. Gestion des déchets en centre bourg 3. Professionnalisation des agents valoristes 4. Déchets post-catastrophes et perspectives communes 			
Liste des participants			
Nom	Prénom	Organisation	Responsabilités
Ethore	Bernard	Brocéliande Communauté / SMICTOM CO	Président
Bolan	Sophie	CC de Nozay	Responsable du service de gestion des déchets
Remy	Fontaine		Vice-Président en charge des déchets
Marquet	Jerôme	SMICTOM des Pays de Vilaine	Directeur
Paturaux	Gwenaël	CC du Pays de Blain	Responsable du service Déchets
Schladt	Rita		Présidente
Rebin	Angela	AILB	Chargée de mission
Virlouvet	Gaël	Tehop	Consultant
Gobbe	Christelle		Cheffe de projet
Gaombalet	Cécilia		Stagiaire

Relevé de décisions

- Le groupe souhaite explorer la possibilité d'une **mutualisation de dispositifs de formation à destination des agents valoristes** des collectivités (possibilité d'accueillir des agents sur certains sites)
- Le groupe souhaite que **le sujet des déchets post catastrophe soit approfondi** (sous réserve d'une discussion plus large au sein des membres de l'AILB)

Relevé des échanges

Gestion des déchets en centre bourg

Introduction

La gestion des déchets dans les centres-bourgs et les lotissements est très peu abordée par la littérature (ADEME, Amorce...). La gestion des déchets dans ces zones n'a parfois pas été anticipée : les aménagements ne permettent pas une gestion satisfaisante : les maisons et immeubles ne peuvent pas accueillir les poubelles individuelles, les poubelles restent dans la rue, installer des points d'apport volontaire peut se révéler difficile.

Ce sujet a notamment été proposé par la Présidente de la CC du Pays de Blain : les centres-bourgs accueillent un habitat assez dense. Les trottoirs sont parfois étroits et les poubelles restent parfois toute la semaine sans être ramassées. Le sujet est d'autant plus pertinent à aborder au vu des aménagements en cours dans la collectivité. La collectivité est en quête de solutions adaptables à son territoire.

Le sujet concerne aussi les anciens lotissements, avec des conséquences directes sur la propreté des lieux de vie des habitants.

Les sondes de télérelève

Les sondes de télérelève dans les PAV a été discutée. Deux entreprises proposent ces solutions. Les sondes permettent de **suivre le remplissage des PAV et d'optimiser les collectes de colonnes** (notamment des colonnes à verre).

CC de Nozay : Les sondes de télérelève sont utilisées par notre prestataire (intégré à la prestation) afin **de lui permettre d'optimiser la capacité des colonnes, qui doivent être vidées au bon moment.** Il s'agit d'un bon outil, mais les colonnes sont souvent remplies d'un côté et pas de l'autre. La sonde peut s'activer par erreur pour les emballages.

SMICTOM PV: La **transmission des données repose sur un abonnement que nous avons estimé coûteux** (de l'ordre de **8 euros par mois et par colonne**). A l'inverse, les collecteurs sont désormais habitués au rythme de remplissage des colonnes et composent leurs circuits de collecte avec l'expérience de ce rythme.

CC de Nozay : Suite à un changement de prestataire, la qualité de service n'est pas forcément mieux. Toutefois, il s'agit d'une solution intéressante pour les centres villes qui

disposent d'une densité permettant d'adapter les circuits de collecte en fonction du remplissage des colonnes. Sont parfois reportés de faux déclenchements sur les colonnes.

CCPB : Nous envisageons la mise en place d'un **nouveau système de géolocalisation qui permet de renseigner des informations au fur et à mesure des collectes**. Les données récoltées rendent possible **la prédiction du remplissage des points de collecte**. Une zone de test sur les 4 communes du pays de Blain est en voie d'installation.

CCPB : Les débordements de colonnes sont associés à des dépôts sauvages. Quels sont vos retours d'expérience ?

SMICTOM PV : Ça dépend des périodes. Il y en a de temps en temps à Noël par exemple, mais c'est un phénomène plutôt à la marge.

CC de Nozay : Pour le verre, on a très peu de débordement. Le cas échéant, le débordement est signalé par la mairie de la commune concernée ou l'utilisateur avec une réactivité de l'ordre de 4-5h.

CCPB : Les habitants qui font de grosses fêtes (et produisent beaucoup de déchets) vont directement à la déchèterie. Nous nous interrogeons quant aux effets de la suppression prévue du grand bac verre en déchèterie. La collecte de ce bac en déchèterie nécessite une prestation supplémentaire de collecte qui demande l'utilisation d'une grue.

CCPB : Nous n'observons pas de débordement, hormis lors des 6 semaines de problème de collecte liés à la panne de la grue.

SMICTOM PV : **Nous observons très peu de débordements**. S'il y en a, ils concernent essentiellement les colonnes à papiers. Deux circuits de collecte sont mis en place, notamment pour le verre : un circuit toutes les semaines et un circuit tous les 15 jours. Le numéro utilisé pour signaler les débordements est celui du SMICTOM. La prise de contact par mail est néanmoins à privilégier.

SMICTOM CO : **Il n'y a pas trop de débordements**. Si besoin, de nouvelles colonnes de verre sont installées pour éviter les débordements.

CCPB : **Nous observons des débordements pour les emballages**.

Augmenter et aménager les points de dépôts (enjeu d'accessibilité pour les habitants)

Il s'agit d'une solution très pragmatique, quelques préconisations existent (abaques pour relier le nombre et la taille des colonnes à la population), mais le déploiement des PAV demande de l'**adaptation et des ajustements**. **L'installation des PAV « verre » peut se révéler plus compliquée en raison des nuisances sonores** (éviter la proximité avec les habitations).

Le nombre de points de dépôts peut varier en fonction du besoin, mais aussi en fonction de la tournée et des retours. Il s'agit de **faire un choix entre plus de points ou plus de collectes**.

Lorsque qu'il y a des débordements, les usagers ne prennent plus la peine de mettre leurs déchets dans les points de collecte étant donné qu'ils ne veulent pas perdre de temps à les remplir ou à chercher un autre point.

CC de Nozay : La création de nouveaux lotissements ou de nouvelles consignes de tri peut conduire à augmenter le nombre de colonnes.

SMICTOM PV : Une piste pour réduire les dépôts sauvages serait d'améliorer la signalétique. De plus, la propreté et l'aspect général des sites de dépôt joue un rôle important : on se rend compte que dans une même collectivité on peut avoir plus ou moins de dépts sauvages en fonction de la propreté. Il y aurait une corrélation entre l'état de propreté du PAV et la notion de dépôt sauvage : les points sales et isolés sont plus sujets aux dépôts sauvages.

Utiliser la technique du « nudge » ou de la végétalisation

Il s'agit de **créer un contexte qui va inciter les usagers à ne pas faire de dépôts sauvages**. Ainsi, **réaménager et rendre agréable la zone des PAV régulerait le stress et aurait tendance à diminuer les actes de vandalisme**.

CCPB : Réaménager n'engendre pas de problèmes de collecte ?

CC de Nozay : Il faut aussi **opérer une distinction entre le vidage de la colonne et l'entretien de la zone de collecte** (ex. envois d'emballages lors de la levée).

Garder les PAV dans un bon état de propreté demande de la **coordination entre le service déchets et le service propreté**. **Les PAV végétalisés demandent aussi le concours des services en charge des espaces verts**.

SMICTOM PV : De notre côté, nous allons tester le « nudge ». Pour cela, nous allons bénéficier de **soutiens financiers de la part de CITEO, dans le cadre d'un contrat spécifique (120 000 € par an) pour mettre en place un programme d'action et expérimenter différentes solutions contre les dépôts sauvages**. Pour recevoir cette aide, nous avons rempli un dossier dans lequel nous justifions les actions que nous souhaitons mener. **Ce sont des fonds qui peuvent être utilisés pour financer des moyens humains et matériels**. Par exemple, Rennes reçoit 900 000 € par an.

CC de Nozay (qui a aussi bénéficié du financement de CITEO) : Nous avons embauché un agent, qui veille à la propreté au pied des colonnes de tri. **Le montant du soutien varie selon la taille du territoire, tant que la collectivité s'engage à faire les actions**.

CCPB : Selon la taille de la commune les dotations sont très différentes, ce qui est injuste.

SMICTOM PV : Il y a une mutualisation de l'enveloppe quelle que soit la taille de la commune

SMICTOM PV : C'est un soutien qui finance directement le plan d'action qui vise notamment à améliorer le traitement des déchets et mettre en place des moyens humains mutualisés dont la **création d'une brigade verte** employée par le SMICTOM (a minima une personne assermentée)

CCPB : Que fait la brigade verte ?

SMICTOM PV : **Elle verbalise, fait de la prévention et de la sensibilisation et trouve qui sont les contrevenants**. Elle est aussi **en relation avec les polices municipales dans le cas d'une éventuelle verbalisation**.

CC de Nozay : Nous avons réuni les 7 communes de la communauté de communes dans l'objectif de faire valider un projet de délibération (et des modalités de verbalisation). Nous nous sommes mis d'accord sur la manière de procéder et la rédaction d'un courrier type commun. Chaque commune va prendre la même délibération au sein de son conseil municipal afin de faire valider un courrier type et établir des sanctions communes. Auparavant, un simple avertissement était envoyé par le service déchet.

SMICTOM PV : Il apparaît important d'**accompagner les communes dans leur pouvoir de police.**

CCPB : Agir à l'échelle de l'intercommunalité évite aussi **évite que les usagers aillent commettre des incivilités sur les communes voisines.**

CC de Nozay : Nous avons en parallèle réalisé une exposition photo sur le thème des dépôts sauvages sur des supports en bois recyclables dans tous les lieux possibles (bibliothèques, écoles, déchèteries ...). Cette action était inscrite dans le plan d'action que nous avons envoyé à CITEO.

SMICTOM PV : On suppose que lorsque les usagers ne peuvent pas déposer leurs déchets dans la colonne OMR, ils pourraient être tenté de les mettre dans les colonnes destinées aux emballages. Résultat, on constate plus de refus de tri (tarification, 30 ouvertures de tambours avant d'être surfacturés)

CC de Nozay : **Il faudrait connaître les raisons des refus de tri.** On se retrouve avec beaucoup de refus avec l'extension des consignes de tri.

GV : **L'augmentation des refus de tri est une situation qui se retrouve dans toute la France, en lien avec l'extension des consignes de tri.**

SMICTOM PV : Ce n'est pas inéluctable, nous avons lancé un programme d'amélioration de la qualité du tri qui a fait baisser de 32 à 23 % les refus de tri.

CCPB : Pour revenir sur l'exemple de Quimper pour les OM, si on laisse les colonnes en libre accès, des gens peuvent ne pas jeter chez eux mais jeter leurs OMR dans les colonnes.

SMICTOM PV : La majorité de la population est desservie en PAP. **Dans certaines zones denses (centres bourg), nous avons mis en place des PAV, uniquement pour les OM, enterrés ou aériens avec un système de contrôle d'accès (badge) qui concerne que très peu de foyer.** Le badge est le même que pour l'accès en déchèterie.

CCPB : Nous avons mise en place une redevance incitative depuis longtemps, avec un nombre maximal de levées incluses dans le forfait, progressivement réduit à 7 par an. Le surcoût des levées supplémentaires est élevé.

GV : On observe de plus en plus de territoires en tarification incitative qui font porter la tarification sur d'autres flux que les OMR. Cet élargissement de l'assiette de la redevance à d'autres flux que les OMR évolue progressivement, à la fois pour les redevances incitatives et pour la redevance spéciale.

SMICTOM PV : Je préconiserais dans un premier temps, de mettre des colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées avec un contrôle d'accès des OMR. Ou de mettre des colonnes

sans contrôle d'accès avec prédisposition, c'est-à-dire que si l'on souhaite mettre un contrôle d'accès dans le futur on pourra le faire.

GV : Le département de la Dordogne est un exemple souvent utilisé contre la tarification incitative. Or, il s'agit d'une situation très spécifique caractérisée par plusieurs facteurs défavorables. D'abord, au plan technique, conjuguer passage à une collecte en PAV et mise en place d'une TI génère quasi-systématiquement des réactions très défavorables des usagers, qui ont le sentiment de payer plus cher pour moins de service. En outre, dans le cas de la Dordogne, le syndicat des déchets opère à l'échelle départementale ce qui signifie un lien éloigné avec les habitants. S'ajoute le fait que certaines communautés de communes blâment le syndicat lors des signalements des habitants.

CC de Nozay : Nous avons mis en place des tambours fixé sur des bacs 650L, qui s'adaptent aux OM et aux emballages. Notre prestataire (EMZ) est fiable mais pas très réactif. Cependant, il arrive que des individus cassent les cadenas des tambours pour déposer leurs sacs. Les tambours sont moins encombrants qu'une colonne. Cette solution évite de faire appel à un service de prestation pour vider la colonne aérienne. Les bacs sont nettoyés 2 fois par an (pour 13 ou 17 bacs en activité). Nous avons mis en place une collecte spécifique pour les métiers de bouche et les gros producteurs qui passe deux fois par semaine.

CCPB : La difficulté de tous les aménagements des espaces de vie c'est que les services déchets sont prévenus au dernier moment.

CC de Nozay : Le tambour coûte entre 1500 et 2000 euros pièce. Chez nous, les usagers doivent payer un forfait pour 48 dépôts (correspondance entre le volume du tambour et le volume d'un bac). On constate que ça marche plutôt bien. Ça permet d'apporter une solution pour les grands parents qui gardent leurs petits-enfants pendant l'été avec la proposition d'un badge payant à récupérer en mairie de chaque commune.

Impliquer les usagers dans la lutte contre les incivilités

Il s'agit de **mettre à disposition une application mobile de signalement de dépôts sauvages.**

Retour d'expérience d'Anjou Loire Métropole : Mise en place d'un contrôle d'accès en déchèterie. Réalisation d'une étude auprès des agents techniques des conseils municipaux sur l'évolution des dépôts sauvages avant et après la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie. Résultat → pas de différences significatives. **La grosse difficulté rencontrée par les agents municipaux est le dépôt sauvage à côté des colonnes.**

SMICTOM CO : **Les dépôts sauvages à côté des colonnes sont essentiellement constatés le week-end.** On retrouve beaucoup de **bouteilles d'alcool**. Dès que l'utilisateur rencontre une petite difficulté, il pose ses déchets au pied de la colonne. Par rapport aux colonnes à verres, les bars-restaurants ramènent leurs verres dans les colonnes.

GV : Il existe parfois une collecte spécifique du verre pour les restaurants, surtout en zone touristique (ex : Pays de l'Or Agglomération (34)).

AR : Les bacs mis à disposition des marchés sont aussi parfois remplis par les restaurateurs.

CC de Nozay : La collectivité a mis en place des petites colonnes sur roues remplies par les restaurateurs qui les approchent de la rue pour qu'elles puissent être collectées par les agents.

GV : Il existe aussi des collectivités qui réalisent des collectes de bacs directement dans les campings.

CG : On peut mettre en place des conventions pour établir les responsabilités de chacun lors de la mise en place de colonnes dans des domaines privés.

Installer de la vidéosurveillance ou des pièges photographiques discrets

- Priorité à la pédagogie avant la sanction (contrôle après incitation)
- Piste possible : mise en place de caméras de chasse, mais grande consommation de piles

CC de Nozay : **Un décret autorise l'utilisation des caméras de chasses pour prendre des photos. En revanche, filmer est interdit.**

SMICTOM PV : **Installer des caméras demande de suivre une longue procédure. Ce qui n'est pas le cas pour les caméras de chasse qui prennent juste des photos. Cela permet de dissuader une petite frange de la population.**

GV : Xavier Brisbois, psychologue social, cite des messages de prévention (déchets jetés le long des routes) particulièrement efficaces, car liés à la dimension identitaire :



SMICTOM CO: Je partage, plus l'endroit sera propre plus il sera respecté. Nous organisons un festival associé à l'image de la commune et du fait de la propreté, il y a zéro dégradations. Il faut garder une bonne image pour avoir les résultats.

Professionnalisation des agents valoristes

Présentation par Gaël Virlouvét et Christelle Gobbe

GV : **Historiquement appelés gardiens de déchèteries, le métier regroupe une grande variété de formations et d'implications** : allant d'agents très passionnés qui essaient de trouver des solutions en matière de réduction des déchets, à parfois des agents qui organisent le pillage du métal déposé en déchèterie, en passant parfois par des agents reclassés.

CCPB : **Le métier demande de plus en plus des compétences associées à la maitrises de certains engins (ex. téléchargeuse).** Le métier change, c'est un volet supplémentaire dans la panoplie des compétences demandées aux agents : capacité d'accueil, sensibilisation, connaissance des gisements, posture pour accueillir et pouvoir dire non (savoir-être) ...

Se posent les questions des intrusions, des récupérateurs sauvages en déchèterie et de l'agressivité de certains usagers.

CC de Nozay : Nous faisons appel à l'association d'insertion TRIBORD, mais cela n'aide pas à avoir un service de qualité. Les agents ne sont là que pour 2-3 mois, ce qui ne donne pas la possibilité aux collectivités de les former.

Possibilités de formation à la CC de Nozay :

- Nos agents sont formés à **la gestion des conflits suivent une formation en interne.**
- Le syndicat essaie de centraliser des formations sur la **manipulation des déchets dangereux, manipulation des extincteurs ...**
- **Formations du CNFPT :** de plus en plus difficiles à SUIVRE car annulées en raison du peu de candidats inscrits.

Chez nous les agents de déchèteries sont là depuis longtemps. Une expérience s'est accumulée. Leur travail est aussi reconnu par les élus, qui viennent déjeuner avec eux quand c'est possible.

CCPB : On passe à un équipement moderne avec accès contrôlé qui permet de régler le nombre de véhicule sur le haut de quai. Nous allons embaucher une personne pour remplacer la barrière et laisser les agents se concentrer sur l'accompagnement des usagers au niveau des bennes. Les professionnels se plaignent du fait qu'ils doivent payer.

CC de Nozay : Le badge à sonnette permet d'avertir l'arrivée des professionnels.

Les agents de déchèterie de chaque collectivité

CC de Nozay : 2,6 ETP → 3 agents de déchèterie titulaires. 2 à temps-plein et 1 à 60%. Ils opèrent toujours en binôme, pour des questions de sécurité.

SMICTOM PV : nous disposons d'une quinzaine d'agents.

CCPB : **Que mettre en place pour que les agents puissent travailler correctement dans le nouvel équipement ?** Nous disposons actuellement de 5 agents avec des fonctionnements hiérarchique différents. Mais pour notre nouvelle déchèterie, nous aurons besoin d'un encadrant. Il nous faudra minimum 3 personnes à plein temps sur la gestion pure et dure de la déchèterie. Nous avons prévu une embauche à l'extérieur avec une fiche de poste qui correspond à nos besoins. Ce n'est pas satisfaisant de travailler avec une association en réinsertion car l'agent de déchèterie est un métier trop spécifique, le public ne correspond pas.

CCPB : **Il faut réussir à faire respecter un règlement sur lequel les agents puissent s'appuyer.**

CC de Nozay : Nous avons décidé d'afficher un panneau d'information qui indique aussi que les agents ne sont pas là pour décharger (injonction à l'organisation du chargement des déchets).

Aussi, ce n'est pas parce que quelqu'un est très motivé qu'il est capable d'être agent valoriste.

CC de Nozay : **Envoyer les agents en formation marque l'intérêt qu'on leur porte et l'intérêt de la collectivité pour la qualité du service. Cela permet aussi de faciliter la cohésion d'équipe grâce à leur niveau de formation équivalent.** Organiser des échanges entre collectivités est également possible, et aide à motiver les agents qui ont l'occasion de pouvoir échanger sur leur travail.

CC de Nozay : Un de nos agents n'était pas formé, il travaillait dans une entreprise du milieu du déchet mais était motivé. Il a eu la possibilité d'être formé en interne et en externe, ce qui l'a aidé à devenir compétent.

CCPB : **Sur l'encadrement, il y a aussi le volet management et entretien de fin d'année.** Il y a énormément de matière pour les agents. Comment faire pour professionnaliser des agents alors que nous sommes dans l'obligation d'avoir une déchèterie ouverte en permanence ? Faut-il en former qu'un ? Nous avons du retard à rattraper sur un laps de temps très contraint. En outre, il n'est pas simple, au plan organisationnel, de former simultanément nos agents de déchèterie, car les déchèteries doivent rester ouvertes.

AR : **Une solution envisageable serait peut-être de former les agents les jours de faible influence.**

CC de Blain : **L'AILB pourrait faire le relais de ces formations et évaluer les possibilités de mutualisation.** Certains agents n'interviennent pas par manque d'informations claires ou en raison de consignes contradictoires. Il n'est pas toujours évident pour eux d'aller à la rencontre des usagers pour donner des conseils, voire de donner des ordres. Il leur est aussi souvent difficile d'assurer le nettoyage après des actes de vandalisme ou des dépôts sauvages survenus en soirée.

SMICTOM PV : **Les agents sont la vitrine du territoire car ce sont eux qui voient le plus d'usagers.** Une demi-journée par semaine est dédiée à des activités hors accueil du public, ce qui permet de libérer les agents pour d'autres missions. Une formation est organisée en partenariat avec la recyclerie. Environ une dizaine d'agents sont embauchés, bien que tous ne soient pas à temps plein. Un partenariat avec une association d'insertion permet également de renforcer les effectifs, notamment sur deux sites où les mêmes personnes interviennent régulièrement quelques jours par semaine. Au total, sept déchèteries sont ouvertes 35 heures par semaine.

Déchets post-catastrophe

Présentation par Gaël Virlouv et Angela Rebin

La gestion des déchets post-catastrophe (ouragan, séisme, inondations) n'est pas intégrée dans les plans de sauvegarde. Or, les inondations (risque principal en Bretagne) seront de plus en plus fréquentes dans les années à venir. Les PICS (plan intercommunal de sauvegarde) seraient intéressants pour mutualiser les pratiques des PCS sur cette thématique.

L'AILB pourrait lancer une étude pour capitaliser sur les retours d'expérience des collectivités, qui pourrait être co-financé par l'ADEME et la région Bretagne.

Cependant, une étude assez complète du CEREMA a déjà été réalisée sur le sujet en 2014. Toutefois, elle ne traite pas des plans intercommunaux de sauvegarde, ce qui pourrait être une plus-value à approfondir (ex. retours d'expérience des collectivités).

CC de Nozay : La solidarité de la gestion des déchets pourrait être approfondie. Evaluer la mise en place d'un système de solidarité pour absorber les volumes de déchets.

SMICTOM PV : Nous avons été surpris par la désorganisation lors des inondations. On souhaiterait travailler avec les communes dans l'élaboration d'un plan de gestion d'urgence des déchets et évoquer la prise en charge des coûts de collecte et de traitement. Nous constatons qu'on ne bénéficie d'aucun soutien à notre échelle, alors que la gestion de ces déchets nous a coûté environ 50 000 euros.

Nous relevons :

- Une absence de prise en charge explicite de la part des assurances
- La gestion d'une grande quantité de DEE
- La nécessité d'un soutien à toutes les étapes de la gestion des déchets : collecte, tri, stockage
- La mise à disposition de bennes à ordures libre-service n'est pas la solution adaptée : on y retrouve des déchets qui ne sont pas en lien avec les inondations
- La meilleure plateforme de tri était la déchèterie
- L'importance de la proximité : les évacuer au plus proche du lieu de production, moyens humains et matérielle, louer du matériel de collecte pendant un mois,

A ce jour, nous n'avons pas réalisé de bilan des inondations.

***GV : Auriez-vous besoin d'aide pour le bilan ?**

SMICTOM PV : **Nous aurions besoin d'aide pour élaborer un plan d'urgence à l'échelle intercommunal à inscrire dans les plans intercommunaux de sauvegarde (à partir du bilan) et dans l'élaborer d'un plan d'action adapté aux territoires.**

Fin de réunion à 12h30.